

---

**Nombre de membres****en exercice** : 10**Séance du vendredi 13 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 06 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de Pierre RICHIERO.

**Présents** : 7**Votants** : 9**Sont présents** : Pierre RICHIERO, Christian MORTEMOUSQUE, Alain JOLY, Raymond ROUSSELY, Nicolas GINESTET, David COWAN, David HILAIRE**Représentés** : Olivier DELCROS, Margaret COWAN**Excuses** :**Absents** : Didier BERNARDI**Secrétaire de séance** : Christian MORTEMOUSQUE

---

**Ordre du jour:**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 avril 2018
- Vote des quatre taxes locales
- Vote redevance assainissement
- Vote du Budget annexe Assainissement pour 2018
- Vote du Budget primitif de la commune pour 2018
- Opération "Gîtes": choix des entreprises
- Questions diverses

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 05 AVRIL 2018**

Le compte-rendu de la réunion du 05 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

**2. SITUATION DES FINANCES LOCALES.**

Le solde comptable de la trésorerie est de 189 590.18 euros.

**Subventions restants dues à ce jour:****Multiple rural**

- contrats d'objectifs: 17 000.00 euros

**3. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2018 - DE 2018 018**

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur le vote des quatre taxes communales et propose de ne pas modifier les taux de l'année 2017.

Au vu des différents transferts des communes vers la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, et considérant les projets d'investissement de la commune,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres votants, décide:***

- de maintenir les taux de 2017 pour l'année 2018, soit:

- Taxe d' Habitation : 8.49 %
- Taxe Foncier Bâti : 6.05 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 28.53 %
- CFE : 16.36 %

- d' inscrire le produit attendu au budget primitif de l'exercice 2018.

**4. TARIF DE LA REDEVANCE ANNUELLE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2018 - DE 2018 019*****Le Conseil Municipal,***

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2016\_031 du 08 juillet 2016 fixant le tarif de la redevance communale d'assainissement pour l'année 2016,

CONSIDERANT la nécessité de fixer, en début d'année, le tarif de la redevance communale d'assainissement,

CONSIDERANT les dépenses d'entretien et les travaux d'investissement envisagés pour 2018,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

***Après en avoir délibéré :***

DECIDE de fixer le tarif de la redevance d'assainissement collectif à 80.00 € annuel par habitation pour la part fixe,

DECIDE de fixer le tarif de la redevance d'assainissement à 1.50 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée pour la part variable,

PRECISE que ce tarif s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (7 voix pour et 2 voix contre)**

**5. ASSAINISSEMENT COLLECTIF : VOTE DU BUDGET POUR 2018 - DE 2018 020**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget annexe "ASSAINISSEMENT COLLECTIF " de l'exercice 2018 de la Commune de Serres et Montguyard,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget "assainissement collectif" de la Commune de Serres et Montguyard pour l'année 2018 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 43 826.50 Euros**

**En dépenses à la somme de : 43 826.50 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	3 126.50
66	Charges financières	700.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 826.50</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	3 500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	326.50
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 826.50</b>

***SECTION D'INVESTISSEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	38 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>40 000.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>40 000.00</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE (7 voix pour et 2 voix contre)**

**6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE DE SERRES ET MONTGUYARD - DE 2018 021**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune de Serres et Montguyard,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :****ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Serres et Montguyard pour l'année 2018 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 861 445.25 Euros**

**En dépenses à la somme de : 861 445.25 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT*****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	44 400.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	28 065.00
014	Atténuations de produits	9 254.00
65	Autres charges de gestion courante	21 882.00
66	Charges financières	5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	182 519.58
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>291 120.58</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	1 570.00
73	Impôts et taxes	58 426.00
74	Dotations et participations	45 278.00
75	Autres produits de gestion courante	23 100.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	162 746.58
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>291 120.58</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	434 369.58
16	Emprunts et dettes assimilées	92 100.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	43 855.09
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>570 324.67</b>

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	136 350.00
16	Emprunts et dettes assimilées	170 000.00
21	Immobilisations corporelles	21 500.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 800.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	43 855.09
165	Dépôts et cautionnements reçus	300.00
021	Virement de la section de fonctionnement	182 519.58
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>570 324.67</b>

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS**

### **7. OPERATION GÎTES : CHOIX DES ENTREPRISES:**

Le Conseil Municipal a étudié les nouvelles offres suite à la négociation et attend l'analyse de l'architecte pour faire le choix définitif des entreprises retenues lors d'un prochain conseil.

### **8. QUESTIONS DIVERSES:**

- Nettoyage des pavés du bourg de Montguyard: l'entreprise SARL EURL BVTP (M. ZAVATTIN Marc) de Flaageac a fourni un devis dont le montant s'élève à 1000.00 € H.T. Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour faire intervenir ladite entreprise selon devis fourni.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.**

Le secrétaire de séance,  
Christian MORTEMOUSQUE

Le Maire,  
Pierre RICHIERO